

## Calendrier

Les souscriptions sont ouvertes à compter du 10 décembre 2010.

## Procédure

Réception du dossier de souscription comprenant :

- la lettre de présentation
- la présentation du GFV, de la Maison BEJOT, du vignoble bourguignon et des parcelles du GFV
- les statuts du GFV
- le bail à long terme
- l'information sur les fermages passés
- le projet d'acte de cession
- la notice d'état civil du notaire
- la procuration sous seing privé
- le bulletin de souscription

### Signature des documents suivants

- le bulletin de souscription
- la notice d'état civil du notaire
- la procuration sous seing privé certifiée par le gérant privé
- la copie de la carte nationale d'identité